

FICHE 16

QUE VA CHANGER LA FERMETURE DES RÉSEAUX 2G ET 3G POUR LES ENTREPRISES ?



La 2G et la 3G sont deux technologies de télécommunication mobile qui ont été déployées par les opérateurs français dans les années 1990 puis 2000.

Après plusieurs décennies de service, les opérateurs mobiles ont annoncé à partir de 2022 leurs plans respectifs d'extinction de ces technologies en France métropolitaine, pour un basculement total vers les réseaux de nouvelles générations 4G et 5G.

Pour vous accompagner dans cette transition, nous expliquons pourquoi cette fermeture est nécessaire, quel est son impact sur vos activités et quelles sont les étapes essentielles pour anticiper efficacement ce changement.

POURQUOI FERMER LA 2G ET LA 3G ?

Les décisions d'extinction des technologies 2G¹ et 3G relèvent de la stratégie des opérateurs qui en sont propriétaires. Cette décision, qui suit une tendance mondiale, est motivée par plusieurs raisons :

- **les technologies 2G et 3G ne représentent plus qu'une faible portion du trafic acheminé sur les réseaux**, la 4G et la 5G ont déjà pris le relais pour l'essentiel des appels et SMS ou l'accès à internet mobile du grand public. S'agissant des réseaux mobiles, aujourd'hui, plus de 99,8 % des sites d'émission 2G et 3G sont équipés de 4G, la 4G couvrant plus de 99,9 % de la population métropolitaine ;
- les industriels à travers le monde qui fabriquent et maintiennent les produits et services nécessaires au fonctionnement de ces technologies **délaissent lesdites technologies** au profit de celles de la 4G et la 5G ;
- le fonctionnement des réseaux 2G et 3G est, toutes choses égales par ailleurs, **plus énergivore que celui de la 4G et la 5G** ;
- l'arrêt de la 2G et de la 3G permet de **libérer des capacités en fréquences**. Réutiliser les fréquences pour la 4G et la 5G devrait encore améliorer la qualité de service sur ces réseaux.

I. Les termes surlignés sont définis dans le glossaire en page 122.

QUELS AVANTAGES LA 4G ET LA 5G PEUVENT-ELLES OFFRIR À MON ENTREPRISE ?

Une bonne connectivité est aujourd'hui indispensable pour profiter d'un accès confortable et sécurisé à une large gamme de services numériques. Les solutions 4G et 5G, qui remplacent les réseaux 2G et 3G, présentent plusieurs avantages :

- **Un débit accru** : les technologies 4G et 5G offrent des vitesses de téléchargement et de navigation plus rapides.

- **Une sécurité renforcée** : la 4G et la 5G offrent une sécurité renforcée avec des protocoles de chiffrement avancés, une authentification robuste et une architecture réseau conçue pour résister aux menaces modernes par rapport aux technologies 2G et 3G. **L'extinction des technologies moins robustes renforce l'intégrité des réseaux mobiles et la sécurité des données qui y transitent.**



La fermeture des réseaux 2G et 3G marque ainsi une étape clé dans la modernisation des infrastructures numériques en France, offrant aux entreprises une opportunité d'accéder à des services plus performants et durables.

COMMENT SE DÉROULE LA FERMETURE DE LA 2G ET DE LA 3G ?

Différentes dates d'extinction des réseaux mobiles 2G et 3G ont été annoncées par les opérateurs, dont le calendrier peut être amené à évoluer selon leurs futures communications :

Opérateurs		Orange	SFR	Bouygues Telecom	Free Mobile
France métropolitaine	Extinction 2G	Fin 2026 (à partir du 31 mars 2026)	15 décembre 2026 (à partir du 15 novembre 2026)	15 décembre 2026 (à partir du 15 novembre 2026)	Pas de réseau 2G en propre. Même calendrier qu'Orange
	Extinction 3G	A partir de la fin 2028	Fin 2028	Fin 2029	Non encore annoncée

Si votre opérateur commercial n'est pas Orange, SFR, Bouygues Telecom ou Free Mobile, vous pouvez le contacter pour connaître les dates d'arrêt de ses services 2G et 3G.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR MON ENTREPRISE ?

Pour les entreprises, la fermeture des réseaux 2G et 3G implique de migrer l'ensemble des équipements utilisant encore ces technologies vers la 4G, la 5G ou d'autres technologies adaptées. **Il est crucial d'anticiper cette fermeture pour assurer une transition fluide.**

Comment savoir si mon entreprise est concernée par la fermeture des réseaux 2G et 3G ?

La fermeture technique des réseaux 2G et 3G implique l'arrêt de tous les services reposant exclusivement sur ces deux technologies, s'ils n'ont pas été mis à niveau afin de les rendre compatibles avec la 4G ou la 5G. Ainsi, à l'extinction des réseaux 2G et 3G, **les équipements qui ne sont pas compatibles avec des technologies de télécommunication comme la 4G et la 5G, ou d'autres technologies alternatives, devront être remplacés car ils ne pourront plus fonctionner.** Si vous utilisez des équipements reposant sur ces technologies, quel que soit votre opérateur mobile, vous êtes donc concerné par la fermeture des réseaux 2G et 3G.

Vérifiez la compatibilité des téléphones au minimum avec les réseaux 4G

En cas de doute sur la compatibilité de votre téléphone avec les réseaux 4G et sur le fait qu'il vous permette d'accéder à tous les services disponibles sur ces réseaux (appels, SMS et accès à internet), vous pouvez suivre les étapes suivantes :

- **Vérifiez que votre téléphone portable est compatible avec la technologie 4G**, notamment en vous référant aux caractéristiques indiquées dans sa fiche technique ou aux données de son constructeur, facilement accessibles sur internet, en tapant par exemple « [modèle de mon téléphone] compatibilité 4G » sur un moteur de recherche ;
 - si vous disposez d'un téléphone compatible avec les réseaux 4G ou 4G/5G, pensez également à vérifier dans les réglages du téléphone que les réseaux cochés pour les communications sont bien « 4G » et/ou « 5G » ;

- Par ailleurs, même si votre téléphone est compatible avec la 4G, il se peut qu'il permette uniquement l'usage des données (navigation sur internet, messageries instantanées, téléchargements ...) et non l'usage des appels vocaux et de certains messages textuels (SMS/MMS). Pour continuer de recevoir et de passer des appels, **vérifiez que votre téléphone est compatible avec la technologie VoLTE** (pour Voice over LTE) qui permet le transport des appels et des SMS/MMS sur les réseaux 4G. Pour cela, vous pouvez vous référer à la fiche technique du téléphone ou aux données du constructeur, notamment accessibles sur internet, et consulter les pages internet créées par certains opérateurs :

- [Orange](#) ;
- [Bouygues Telecom](#) ;
- [SFR](#) et [RED](#) ;
- [Free](#) ;

- Sur certains modèles de téléphones mobiles, cette compatibilité à la VoLTE peut passer par la mise à jour du logiciel du téléphone. **Vérifiez que vous disposez de la dernière version du logiciel de votre téléphone** et mettez-le à jour si besoin pour bénéficier des services d'appels 4G. Pour mettre à jour le logiciel de votre téléphone :

- sur le système d'exploitation Android, ouvrez l'application « Paramètres », appuyez sur « Système » puis « Mise à jour logicielle » et suivez les instructions à l'écran ;
- sur le système d'exploitation iOS, ouvrez l'application « Réglages », appuyez sur « Général » puis « Mise à jour logicielle » et validez « Mettre à jour ».

Lors de l'achat d'un nouveau téléphone, pensez à vérifier sa compatibilité au minimum avec la 4G, y compris la VoLTE, si vous le destinez à une utilisation qui se prolongerait au-delà des dates de fermeture des réseaux 2G/3G annoncées par les opérateurs.



Vérifiez la compatibilité des équipements spécifiques avec les réseaux 4G et 5G

Certains équipements peuvent encore fonctionner exclusivement sur les réseaux 2G et 3G, comme par exemple :

- des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance ;
- des systèmes de téléassistance aux personnes ;
- des systèmes de pilotage du chauffage ;
- des interphones et visiophones connectés ;
- certains dispositifs médicaux.

Prenez contact avec votre fournisseur (de service ou de matériel) si vous avez des doutes sur le futur fonctionnement de vos équipements lorsque les réseaux 2G ou 3G seront éteints, notamment si vous utilisez ces équipements spécifiques qui reposent sur la 2G ou la 3G pour les services vocaux, vérifiez auprès des fabricants que ceux-ci sont compatibles avec le paramétrage VoLTE de chaque opérateur et effectuez des tests des services d'appels 4G pour vous en assurer.

Quels sont les étapes clés pour anticiper la fermeture ?

N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre migration !

Anticiper ces démarches permettra d'assurer la meilleure migration.

- 1 Recenser vos services reposant sur les réseaux 2G et 3G :** pour vous assurer du futur fonctionnement de vos équipements lorsque les réseaux 2G/3G seront éteints, **établisiez dès maintenant un diagnostic de vos équipements en contactant votre fournisseur de service.** Celui-ci pourra, en outre, vous contacter directement dans le cadre des campagnes d'information, de mises à jour ou de remplacement des équipements ne fonctionnant que sur les réseaux mobiles 2G et 3G.

- 2 Évaluer vos besoins futurs :** profitez de cette transition pour identifier les solutions de connectivité les plus adaptées (volumes de données plus élevés, connectivité à plus faible consommation énergétique, etc.)
- 3 Comparer les offres disponibles et faire jouer la concurrence :** contactez plusieurs opérateurs pour obtenir des propositions personnalisées et comparer leurs offres.
- 4 Planifier votre transition :** tenez compte des délais pour l'installation éventuelle des nouveaux équipements, leur configuration et les tests.

Soyez vigilant lors de vos appels d'offres, en évitant de sélectionner des équipements ou des prestations reposant sur les réseaux 2G et 3G, voués à disparaître.



Quelle que soit votre situation, vous restez libre de choisir les offres de l'équipementier et de l'opérateur de votre choix, que ce soit votre opérateur actuel ou un autre. Prenez le temps de vous renseigner et de consulter les différentes offres existantes avant de prendre votre décision.

Liens utiles

L'Arcep propose, sur son site internet, une FAQ détaillée sur la fermeture des réseaux 2G et 3G :

- Pour les professionnels : [Fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G : ce qu'il faut anticiper ?](#)